

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.11.90.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 07.05.92 Bulletin 92/19.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : MANGIALOMINI Antoine — FR.

⑦2 Inventeur(s) : MANGIALOMINI Antoine.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire :

⑤4 Châssis vitré préfabriqué en usine et intégrable dans des cloisons amovibles pleines.

⑤7 Ce châssis est constitué d'un profil (1) aluminium ou PVC présentant trois rainures (2) (3) (4) sur une face pour recevoir deux vitres affleurantes ou un vitrage central et deux rainures sur l'autre face permettant la pose directe sur les parements pleins des cloisons.

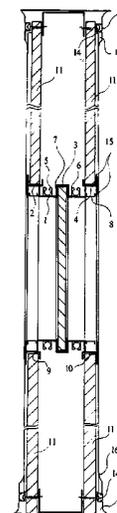
L'assemblage du châssis est réalisé par vissage dans les canelures (5) et (6) du profil.

Des joncs (8) obturent les rainures non utilisées.

Des parencloses aluminium ou PVC (12) fixées sur l'ossature primaire de la cloison immobilisent le châssis en position

Des plinthes hautes et basses avec joints souples permettent l'étanchéité finale de la cloison.

Ce châssis est adaptable sur des cloisons de dimensions différentes, en épaisseur.



FR 2 668 792 - A1



La présente invention concerne un châssis vitré simple ou double vitrage à ossature aluminium ou PVC et intégrable dans une cloison amovible à ossature acier. Fabrication en usine.

Actuellement, de nombreux systèmes existent sur le marché.
 5 Ils mettent en oeuvre des systèmes complets indépendants les uns des autres. D'autres produits nécessitent l'utilisation de plusieurs composants plus ou moins complexes, notamment pour l'utilisation d'un double vitrage.

Le châssis suivant l'invention permet de remédier à ces
 10 inconvénients, il peut se placer dans toute cloison existante ou à créer.

Il est constitué d'un profil monobloc en aluminium ou PVC comportant trois rainures sur une face, destinées à recevoir soit deux vitrages affleurants soit un vitrage central.

15 Deux rainures sur la face opposée, destinées à coiffer les parements pleins de la cloison.

Les parties extérieures du châssis comportent deux zones de moindre épaisseur, destinées à recevoir la pareclose de fixation immobilisant le châssis en position.

20 Des joncs aluminium ou PVC colorés ou non obturent les rainures non utilisées du châssis.

L'assemblage du châssis se fait par fixation de vis dans les canelures réalisées sur le profil.

La figure 1 représente une coupe transversale du système.

25 La figure 2 représente une vue de face du système.

La figure 3 représente une coupe longitudinale du système.

En référence à ces dessins, le châssis est constitué d'un profil (1) comportant trois rainures sur une face (2) (3) (4) destinées à recevoir soit un vitrage central (3) soit deux vitres affleurantes (2) (4). Deux canelures (5) (6) permettent l'assemblage des
 30 profils entre eux pour réaliser le châssis. Des joints caoutchouc (7) permettent de réaliser l'étanchéité des vitrages.

Un jonc plastique ou aluminium coloré ou non (8) permet l'obturation des rainures non utilisées.

35 Sur la deuxième face du profil, deux rainures (9) (10) permettent

le raccordement du châssis avec les éléments pleins de la cloison (11) (bois mélaminé ou plâtre).

Une pareclose aluminium ou PVC (12) fixée sur chaque face du montant de la cloison assure l'immobilisation du châssis vitré
5 sur la cloison en recouvrant la partie de moindre épaisseur du châssis (15).

Ce châssis vitré est prévu pour les cloisons de 75 mm. Une plinthe PVC ou aluminium (13) à joint souple (16) fixé en applique sur la cloison par les vis (14) avec un jonc de finition (8) complète le
10 le système.

L'invention est étendue à des châssis adaptables sur des cloisons de dimensions différentes, autre que 75 mm.

REVENDICATIONS

1) Dispositif pour réaliser des châssis vitrés préfabriqués en usine sur des cloisons amovibles pleines, caractérisé par la possibilité d'intégrer ces châssis dans les cloisons.

Ces châssis sont réalisés à partir d'un profil monobloc (1) en aluminium
5 ou PVC.

L'assemblage du châssis est réalisé par vissage au droit des canelures (5)
(6).

Ce châssis peut recevoir un vitrage central ou deux vitrages affleurants et repose sur les parements pleins de la cloison.

10 2) Dispositif suivant revendication 1 caractérisé par le fait que le profil présente trois rainures sur une face.

Les rainures (2) (4) reçoivent deux vitrages affleurants.

La rainure (3) reçoit une vitre centrale.

Deux rainures sur la deuxième face (9) (10) reçoivent directement les pare-
15 ments pleins plâtre ou aggloméré de la cloison.

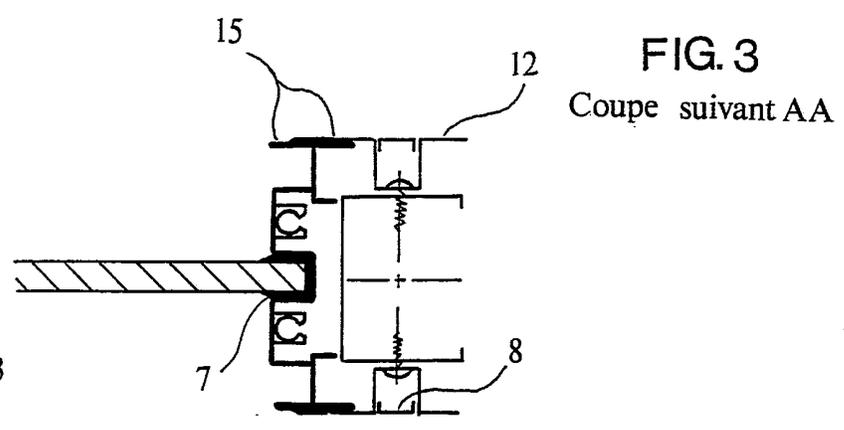
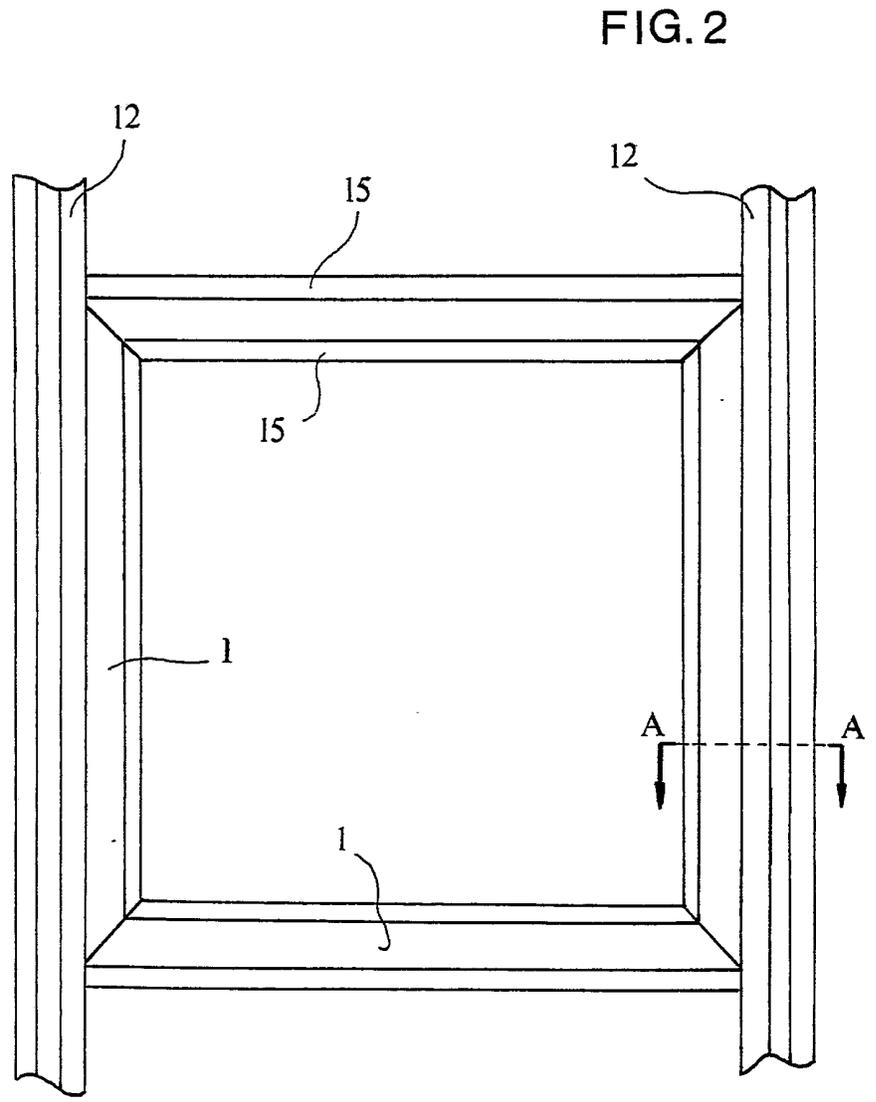
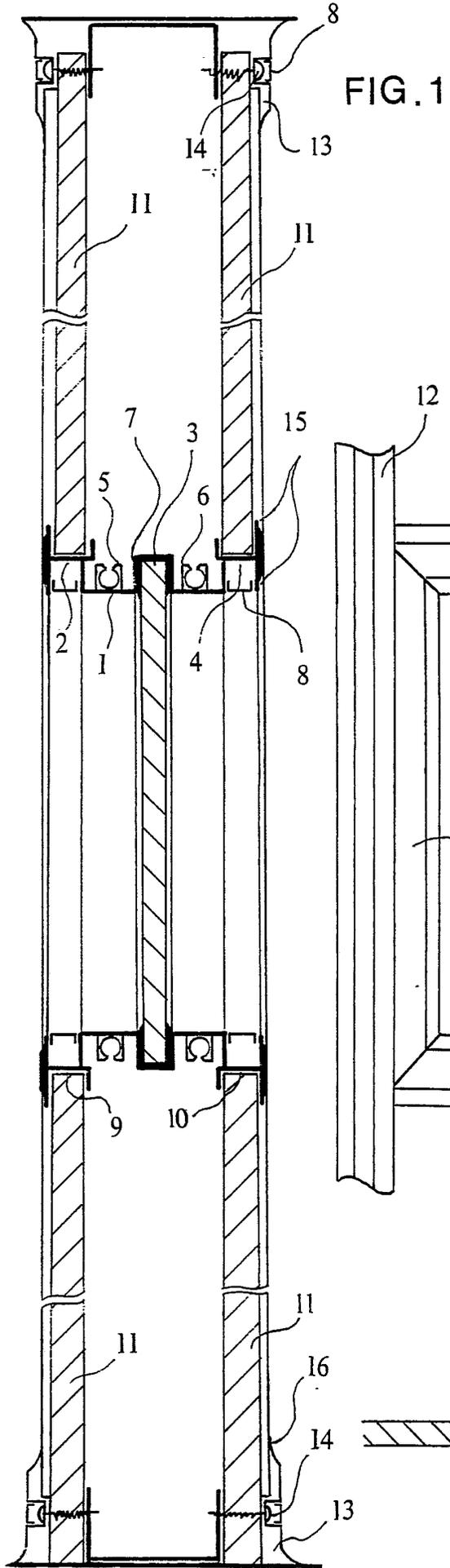
3) Dispositif suivant revendications 1 et 2 caractérisé par un jonc plastique ou aluminium coloré ou non (8) venant obturer les rainures non utilisées du profil.

4) Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par des joints caoutchouc (7) venant assurer l'étanchéité des vitra-
20 ges.

5) Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par des pareclozes PVC ou aluminium (12) vissées sur l'ossature primaire de la cloison et permettant l'immobilisation des châssis en position
25 en recouvrant la partie de moindre épaisseur (15)

6) Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par une plinthe haute et basse (13) à joint souple assurant l'étanchéité du système et une bonne finition de l'ensemble.

7) Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par des dimensions de châssis s'adaptant sur des cloisons de dimensions
30 différentes en épaisseur.



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9013768
FA 453240

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	FR-A-2 288 209 (WILH. FRANK G.M.B.H) * page 1, ligne 1 - page 1, ligne 5 * * page 2, ligne 7 - page 2, ligne 20 * * page 3, ligne 3 - page 3, ligne 14; figures 1-3 *	1-4
A	US-A-4 791 762 (MIN-SU HWANG) * colonne 2, ligne 13 - colonne 2, ligne 27 * * colonne 2, ligne 67 - colonne 3, ligne 17; figures 2-4,6 *	1-4
A	FR-A-2 239 567 (DYNAMIT NOBEL A.G.) * page 1, ligne 28 - page 1, ligne 40 * * page 6, ligne 1 - page 6, ligne 10; revendications 14,16; figure 15 *	6
A	DE-A-2 752 928 (BERTRAMS A.G.) * figures 2-4 *	1,2,4
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		E04B E06B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
17 JUILLET 1991		S. BLOMMAERT
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		